

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance régulière du 02 octobre 2023, le conseil municipal de saint-eugène-d'argentenay a adopté le règlement numéro 218-2023 modifiant le règlement de construction numéro 136-2011- relativement à la pression et au débit de l'eau.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 23ième jour du mois de novembre 2023.



Karine Ouellet

Directrice générale / greffière-trésorière
